Macroéconomie

**What is the impact of the EU Emissions Trading System on unemployment in France ?**

**Lectures :**

À faire :

* Définir the EU emissions trading system
* Le différencier de la taxe carbone ?
* Trouver les bonnes données dont on a besoin

**The EU emissions trading system :**

« La France met actuellement en œuvre deux principaux mécanismes de tarification du carbone afin d’inciter les acteurs économiques à réduire leurs émissions. [Le système européen d’échange de quotas d’émission (SEQE-UE)](https://ec.europa.eu/clima/policies/ets_fr), en place depuis 2005, couvre 75 % des émissions industrielles françaises. En 2014, la France a également introduit une taxe carbone sur la consommation de combustibles fossiles, qui a débuté à 7 euros par tonne de CO2 et s’élève désormais à 44,6 € pour une tonne de CO2. Dans l'objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la taxe carbone doit atteindre 100 € par tonne de CO2 en 2030. Seulement, depuis 2019, la taxe reste stabilisée à 44,6 €. »

* The EU ETS covers emissions from the electricity and heat generation, industrial manufacturing and aviation sectors - which account for roughly 40% of total GHG emissions in the EU; started covering emissions from maritime transport in 2024;

**Fonctionnement cap and trade :**

* **Plafonnement des émissions :** Un plafond (cap) est fixé sur la quantité totale de GES que les installations couvertes par le système peuvent émettre. Ce plafond est exprimé en quotas d'émission, chaque quota donnant le droit d'émettre une tonne de CO₂ équivalent. Ce plafond est réduit chaque année pour aligner les émissions sur les objectifs climatiques de l'UE, garantissant ainsi une diminution progressive des émissions totales au fil du temps.
* **Allocation des quotas :**
  + **Mise aux enchères :** Depuis 2013, la méthode principale d'allocation des quotas est la mise aux enchères, appliquant le principe du « pollueur-payeur ». ​[Climate Action](https://climate.ec.europa.eu/eu-action/eu-emissions-trading-system-eu-ets/auctioning-allowances_en?utm_source=chatgpt.com" \t "_blank)
  + **Attribution gratuite :** Certaines industries reçoivent encore des quotas gratuits pour prévenir les risques de « fuite de carbone », où les entreprises déplaceraient leur production vers des régions avec des réglementations environnementales moins strictes.​
* **Échange de quotas :** Les entreprises peuvent acheter ou vendre des quotas en fonction de leurs besoins. Si une entreprise réduit ses émissions, elle peut vendre les quotas excédentaires à d'autres entreprises qui ont du mal à respecter leurs limites d'émission. Ce mécanisme incite économiquement les entreprises à réduire leurs émissions de manière rentable. Tous ces échanges sont repertoriés dans le [Union Registry](https://climate.ec.europa.eu/eu-action/eu-emissions-trading-system-eu-ets/union-registry_en?prefLang=fr).
* **Prix**: The price of allowances is determined by the EU carbon market, which is subject to a robust set of [oversight rules](https://climate.ec.europa.eu/eu-action/eu-emissions-trading-system-eu-ets/ensuring-integrity-european-carbon-market_en?prefLang=fr)
* **Surveillance et conformité :** Les entreprises doivent surveiller et déclarer annuellement leurs émissions. Elles doivent restituer suffisamment de quotas pour couvrir l'intégralité de leurs émissions annuelles. En cas de non-respect, des amendes sévères sont imposées, garantissant ainsi le respect du système.
* **Phases :** Nous sommes à la quatrième phase du système (2021-2030). Le framework législatif est dicté par la [ETS Directive](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A02003L0087-20240301), qui a subi beaucoup de révisions depuis quelques années.

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, ligne

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.